

Le règlement de sécurité des ERP des hôtels (art. PO 7 et O 24) oblige à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en 1^{er} groupe et au moins deux fois par an en 2^{ème} groupe. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.

HÔTELS : FORMATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INC19

(Type de bâtiments concernés : ERP)



FORMATION
OBLIGATOIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Connaître les risques particuliers d'un hôtel en matière de sécurité incendie
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation du public et du personnel en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Le contexte réglementaire des hôtels
- Le service de sécurité incendie
- Les risques particuliers des hôtels

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

- La protection individuelle face à un incendie
- Le système de sécurité incendie
- La levée de doute
- Prévenir et accueillir les secours

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.